

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1074

présenté par
M. Ravier
-----**ARTICLE 5 TER**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mesure de « hiérarchisation » des proches est artificielle et intrusive dans la vie des familles. Est-ce au législateur de s'immiscer dans leur intimité ? Il paraît curieux de définir un ordre a priori. Pour toutes ces raisons, il convient de supprimer cet article.